Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_11B-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 6 juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (20) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absents donnant pouvoir (2) : Alain SANTERRE avait donné pouvoir à Pascal DEPOORTERE, Hubert d'ABOVILLE avait donné pouvoir à Ronan LE DÉLÉZIR.

Absente excusée (1) : Marianne LE BARON

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 20	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-6-11 Désaffection et déclassement du domaine public communal de la parcelle ZW 65 lieudit Er Fronden à Crac'h

Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Dans le cadre de la régularisation du passage du GR 34 et de la piste cyclable au hameau de Pont er Lenn, le département (au titre du GR) et la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (au titre de la piste cyclable) ont avancé sur un contournement des habitations avec des échanges de terrains sur les communes de Locmariaquer, Saint-Philibert et Crac'h.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_11B-DE

L'échange entre la commune de Crac'h et Monsieur LE MENTEC est conditionné à la désaffection effective de la parcelle ZW 65, caractérisée par la cessation de toute affectation à un service public ou à l'usage direct du public, ainsi que de son déclassement du domaine public communal, opéré par une décision expresse de la commune de CRACH conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

Ce déclassement aura pour effet d'incorporer le bien dans le domaine privé communal et de permettre son aliénation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan de division de la parcelle cadastrée ZW 65 à Crac'h ainsi que le document d'arpentage réalisés par le géomètre-expert Régis DUCLOS,

Considérant que la commune souhaite déclasser une partie de son domaine public inutilisé, situé au lieudit Er Fronden, afin de pouvoir le rétrocéder à Monsieur LE MENTEC pour permettre de retrouver une liaison vélos / piétons publique vers Locmariaquer.

Considérant que cette partie du domaine public est constituée d'un espace végétalisé / enherbé, d'une superficie de 25 m², qu'elle ne comporte aucun aménagement particulier et qu'elle n'est pas utilisée pour le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons.

Considérant que son déclassement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et ne nécessitera pas d'enquête publique préalable,

Considérant que la partie du domaine public à déclasser a été délimitée par Régis DUCLOS, géomètre-expert, qui a établi un document d'arpentage n°2362U, le 25 mars 2026.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- CONSTATE la désaffection de la parcelle cadastrée ZW 65 d'une contenance de 25 m², située à Crac'h au lieudit Er Fronden ;
- PRONONCE son déclassement du domaine public communal, en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune de Crac'h ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

22 pour, 0 abstention, 0 contre

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_11B-DE

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE

